

## Campagne de vaccination contre la grippe saisonnière

**Continuité de la prise en charge après fin février, pour les personnes ciblées par les recommandations vaccinales**

L'Agence Régionale de Santé et France Assos Santé Occitanie, souhaitent à nouveau sensibiliser l'ensemble des usagers du système de santé sur l'importance de la vaccination contre la grippe saisonnière.

Cette année, l'épidémie de grippe saisonnière a débuté de manière extrêmement précoce, avec un impact exceptionnellement élevé sur le système hospitalier. D'après les analyses de l'Agence nationale de santé publique/Santé publique France, **l'Occitanie est toujours en phase d'épidémie à la hausse.**

Les efforts soutenus de tous ont permis de dépasser les résultats de l'année dernière, avec, plus de 9,2 millions de personnes ciblées par les recommandations vaccinées contre la grippe (données de remboursements de la CNAM et la MSA). Il existe encore toutefois une importante marge de progression pour limiter l'impact de la grippe sur une offre de soins déjà extrêmement sollicitée et il est important de protéger les plus fragiles.

Pour ces raisons, la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière qui a débuté le 18 octobre 2022 est prolongée jusqu'à fin février 2023. Cependant **pour les personnes ciblées par les recommandations vaccinales qui souhaiteraient se faire vacciner après cette date, les vaccinations réalisées continueront à être prises en charge par l'assurance maladie.**

**Protégeons-nous, protégeons notre système de santé et les plus fragiles !**

[André Guinvarch, Président de France Assos Santé Occitanie](#)

[Catherine Choma, Directrice de la Santé Publique, Agence Régionale de Santé d'Occitanie](#)